



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Saint-Maur-des-Fossés, le 8 décembre 2022

SG/PM

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Vendredi 16 décembre 2022 à 15 heures 30 (Salle du Conseil)

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel nominal.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 septembre 2022.
- 3) Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale avant l'adoption du Budget primitif 2023.
- 4) Modification du tableau des emplois du personnel territorial du Centre Communal d'Action Sociale.
- 5) Rapport Social Unique 2021 (RSU) du Centre Communal d'Action Sociale.
- 6) Modalités d'utilisation des droits acquis au titre du compte personnel d'activité par les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-des-Fossés.
- 7) Résidence Autonomie de la Pie : Reconduction du dispositif de remises exceptionnelles sur les montants de la redevance d'occupation acquittés par les locataires d'un logement avec balcon et à ceux n'en disposant pas.
- 8) Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay – Hébergement en Accueil Temporaire - Approbation du Règlement.
- 9) Résidence Autonomie de la Pie – Hébergement en Accueil Temporaire - Tarification.
- 10) Résidence Autonomie J. du Bellay – Hébergement en Accueil Temporaire - Tarification.
- 11) Résidence Autonomie de la Pie – Hébergement en Accueil Temporaire - Approbation du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).
- 12) Résidence Autonomie J. du Bellay – Hébergement en Accueil Temporaire - Approbation du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).
- 13) Convention à intervenir avec le Département du Val-de-Marne relative au service départemental de téléassistance Val-Ecoute.
- 14) Examen des demandes d'attribution d'aides financières aux jeunes étudiants dans le cadre du legs Rome.
- 15) Communication par le Président des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2020 (articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,

Sylvain BERRIOS

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale